

# 01-2 : Élus au CSE pour les missions de SSCT Santé, Sécurité et Conditions de Travail

*pour les entreprises de moins de 300 salariés*



## Objectifs

- Définir les missions et les prérogatives des membres du CSE en termes de SSCT (droits, devoirs et obligations).
- S'approprier les méthodes et procédés à mettre en œuvre pour déceler, analyser, prévenir des risques, améliorer les conditions de travail et analyser les accidents de travail, maladies professionnelles ou situations dangereuses.
- Devenir acteur dans la démarche de prévention de l'entreprise en proposant des actions d'amélioration concrètes.

## Public et pré-requis

- Tout membre élu au CSE titulaire ou suppléant.
- Groupe de 4 à 12 personnes maximum.

## Méthodes et moyens pédagogiques

- Un questionnaire d'attentes et de positionnement est envoyé avant la formation.
- Exposés participatifs avec diaporama et supports multimédias.
- Actives avec exercices pratiques (visite sécurité et jeux de rôle).
- Interrogatives avec études de cas, kahoot, questions à la cantonade et échanges d'expériences + quizz en clôture.

## Délai et modalités d'accès

- Durée : 35 h / 5 jours, de préférence non consécutif.
- Tarif et modalités sur demande, selon le lieu.
- Accessible aux PMR.

## Déroulement

### Les enjeux de la prévention

- Définitions et contexte avec la loi santé de 2021.
- Humains (AT / MP).
- Financiers (coûts directs et indirects).
- Juridiques (responsabilité civile et pénale).

### Les membres du CSE en SSCT, droits et devoirs

- Composition, missions et fonctionnement.
- Les différents types de réunions
- Consultations et informations obligatoires (la BDESE).
- Rôle spécifique en cas d'alerte ou retrait.
- Rôle des différents acteurs de prévention (internes / externes).
- Préparer un argumentaire pour une réunion.

### L'Évaluation des Risques Professionnelle (EVRP)

- La visite d'inspection (méthode et outils).
- Les 18 risques de l'INRS.
- Focus sur les risques spécifiques de l'entreprise et les Risques PsychoSociaux (stress et violences dont le harcèlement). Comment prévenir, détecter et agir.
- Trouvons des solutions avec les 9 PGP (Principes Généraux de Prévention) et sur l'OTHu.
- Les documents obligatoires dont le Document Unique et, le PAPRIACT, le Plan de Prévention et autres registres.

### L'analyse des accidents de travail avec plan d'actions

- Les 4 étapes dont le recueil des faits.
- Méthode de l'arbre des causes et mesures de prévention adaptées.

## Validation

- Attestation de fin de formation et d'assiduité.
- Formation à renouveler à chaque mandat (4 ans).
- Remise d'un livret et d'une clé USB.

**FORMATION - CONSEIL - COACHING**

3 rue des Cèdres - 49360 TOUTLEMONDE - Tél. : **06.68.89.22.22**

email : [contact@cplusformation.fr](mailto:contact@cplusformation.fr) - [www.cplusformation.fr](http://www.cplusformation.fr)

Siret : 798 624 854 00021 - Code APE : 8959A - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52 49 03220 49 auprès du préfet de région de Pays de la Loire.

